



LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 1 - Avril 2026

Bonjour à toutes et à tous,

Le 15 mars, vous avez été très nombreux à vous déplacer pour les élections municipales, bien que, comme dans plus des deux tiers des communes françaises, une seule liste vous était proposée : 77 % de participation, soit 10 % de plus que la moyenne en Corrèze, et 20 % de plus qu'au niveau national. Bel élan démocratique !

75 % des votants ont choisi la liste « ensemble, continuons pour Saint-Salvador ». Je vous en remercie.

Le 21 mars, le nouveau conseil municipal s'est réuni et m'a à nouveau accordé sa confiance à l'unanimité.

Nous avons collectivement fait le choix de nommer 3 adjoints, afin de répartir davantage le travail et de préparer l'avenir. Là aussi, changement de méthode : les adjoints sont à présent élus par scrutin de liste paritaire. La liste proposée a également été élue à l'unanimité.

Vous trouverez les détails de ce conseil municipal dans les pages suivantes.

Dans ce monde où les conflits s'amplifient, générant de vives inquiétudes, il nous appartient, dans notre commune, avec l'aide des associations, de cultiver le bien vivre ensemble.

Merci de votre confiance

Bon printemps à toutes et tous

... Et surtout portez-vous bien !!



Très cordialement

Votre Maire
Pierre-Marie CAPY

Compte rendu du conseil municipal du samedi 21 mars à 10h

Présents : MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, FUENTES David, MEYRIGNAC Roland.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MIGNON Marielle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Absent, excusé avec pouvoir :

M. DEBRET Guillaume donne procuration à M. LEYRAT Franck

Secrétaire de séance : Mme SENECHAL Dominique

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 3 mars 2026.

M. Pierre-Marie CAPY, doyen d'âge, ouvre la séance et rappelle au préalable les résultats de l'élection municipale :

Inscrits : 317
Votants : 244
Blancs : 17
Nuls : 44
Exprimés : 183

Délibérations :

• 2026-10 : Élection du Maire :

Suite à l'appel à candidature, un seul candidat, en la personne de M. Pierre-Marie CAPY se présente.

A l'issue du vote du conseil municipal, au scrutin secret, M. Pierre-Marie CAPY est élu Maire de Saint-Salvador, à la majorité absolue avec 11 voix.

• 2026-11 : Fixation du nombre d'adjoints :

Conformément à l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune de Saint-Salvador.

• 2026-12 : Élection des adjoints :

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 a étendu aux communes de moins de 1000 habitants le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints aux maires.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe, présentés en alternance).

Une seule liste est présentée dans l'ordre suivant :

- M. Franck LEYRAT
- Mme Audrey COURTOIS
- M. David FUENTES

Mme Audrey COURTOIS demande la parole et précise que ces nouvelles modalités réglementaires ne la contraignent pas, dans la mesure où elle avait au préalable émis le souhait de ne pas se présenter en qualité de 1^{ère} adjointe, en cas de nouveau mandat.

Mme Delphine WENZ, tout en se félicitant globalement de la parité, regrette que dans le cas présent, une femme ne puisse pas être élue 1^{ère} adjointe.

Monsieur le Maire précise néanmoins que cette hiérarchisation est purement formelle dans la mesure où tous les adjoints auront les mêmes délégations.

Suite au vote du conseil municipal sont donc élus selon l'ordre de présentation des candidats avec 11 voix :

- M. Franck LEYRAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- Mme Audrey COURTOIS, 2^{ème} adjointe au Maire
- M. David FUENTES, 3^{ème} adjoint au Maire

- 2026-13 : Indemnités des élus :

La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local a permis une revalorisation des indemnités des élus de 10 %, soit, pour les communes de moins de 500 habitants :

- Indemnité brute du maire : 1155,06 €
- Indemnité brute d'un adjoint : 447,64 €

Cette augmentation n'étant pas accompagnée de dotation supplémentaire de l'État, il est décidé de ne pas l'appliquer.

D'autre part, Monsieur le Maire et ses adjoints font le choix de diminuer le montant de leurs indemnités afin que chaque conseiller municipal puisse également en bénéficier.

Celles-ci sont calculées selon un pourcentage en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique à savoir 1027, et sont réparties de la manière suivante :

- **Maire :** 19,70 % au lieu de 28,10 % de l'indice brut, soit 809,77 € brut mensuel (699,79 € net)
- **Adjoints :** 7,66 % au lieu de 10,89 % de l'indice brut, soit 314,87 € brut mensuel (272,10 € net)
- **Conseillers Municipaux :** 1,72 % de l'indice brut, soit 70,70 € brut mensuel (61,08 € net)

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

- 2026-14 : Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide à l'unanimité que Monsieur le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat d'une liste de délégations annexée au procès-verbal.

- 2026-15 : Commissions communales et délégations à des organismes locaux (ex canton de Seilhac) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'il y a lieu de nommer les représentants des différentes commissions suite à l'élection du conseil municipal du 21 mars 2026.

Après échanges et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder à un scrutin secret et désigne les nouveaux représentants comme suit :

Commissions communales :

ACCOMPAGNEMENT A LA PERSONNE

Pierre-Marie CAPY - Audrey COURTOIS - Stéphanie JEGO - Marielle MIGNON

ASSOCIATIONS

Pierre-Marie CAPY - Franck LEYRAT - Stéphanie JEGO - Marielle MIGNON

BÂTIMENTS COMMUNAUX – SÉCURITÉ

Pierre-Marie CAPY - David FUENTES - Franck LEYRAT – Roland MEYRIGNAC

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires : Pierre-Marie CAPY - David FUENTES - Guillaume DEBRET

Suppléants : Franck LEYRAT - Audrey COURTOIS - Stéphanie JEGO

COMMUNICATION

Pierre-Marie CAPY - Audrey COURTOIS - David FUENTES

ENVIRONNEMENT

Pierre-Marie CAPY - Delphine WENZ - Maxime ACCOU – Guillaume DEBRET

PATRIMOINE - CULTURE

Pierre-Marie CAPY - Dominique SENECHAL - Delphine WENZ

PERSONNEL COMMUNAL

Pierre-Marie CAPY - Audrey COURTOIS - Maxime ACCOU

TOURISME

Pierre-Marie CAPY - Franck LEYRAT - Delphine WENZ - Maxime ACCOU - Guillaume DEBRET - Roland MEYRIGNAC

TRAVAUX PUBLICS – VOIRIE

Pierre-Marie CAPY - Franck LEYRAT - David FUENTES - Roland MEYRIGNAC

Délégués organismes ex-canton de Seilhac :

SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

Titulaire : Marielle MIGNON

Suppléante : Delphine WENZ

COMITE DE JUMELAGE

Pierre-Marie CAPY - David FUENTES - Dominique SENECHAL.

- 2026-16 : Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) :

Considérant qu'il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité :

Titulaires :

- Pierre-Marie CAPY
- Roland MEYRIGNAC

Suppléants :

- Franck LEYRAT
- Delphine WENZ

- 2026-17 : Désignation des délégués titulaires et suppléants au SIAEP Puy La Forêt :

Considérant qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, le conseil municipal, désigne à l'unanimité :

Titulaire :

- Franck LEYRAT

Suppléant :

- Pierre-Marie CAPY

Questions diverses :

- 4^{ème} édition de « l'Agglomérée », manifestation organisée par TULLE AGGLO les 4 et 5 avril prochains : comme déjà évoqué lors du précédent conseil municipal, la commune de Saint-Salvador sera traversée le 5 avril prochain par la randonnée pédestre de 30 km et sera également le point de départ de celle de 20 km. Quelques bénévoles se sont déjà inscrits pour apporter une aide logistique (ravitaillement pour la randonnée des 30 km et accueil de départ pour celle des 20 km), sachant qu'en parallèle, la présence des élus est souhaitable de 7h à 9h.

Une soirée des bénévoles est prévue le lundi 30 mars 2026 à 19h Salle Latreille à Tulle.

- Prochain conseil municipal : Mardi 14 avril 2026 à 20h pour, entre autres, le vote du budget primitif 2026.

Une réunion maire-adjoints est programmée le vendredi 3 avril en vue de la préparation du budget.

Nouvelle équipe municipale



De gauche à droite :

Roland Meyrignac, Delphine Wenz, David Fuentes - 3ème adjoint, Maxime Accou, Franck Leyrat - 1er adjoint, Pierre-Marie Capy - Maire, Marielle Mignon, Audrey Courtois, 2ème adjointe, Dominique Sénéchal, Stéphanie Jégo.

Absent de la photo, Guillaume Debret pour des raisons professionnelles.

Rencontre avec les associations samedi 4 avril

La première réunion de ce nouveau mandat était réservée aux associations. En effet, eu égard au rôle important que jouent celles-ci dans l'animation de la commune, il paraissait évident à l'équipe de les rencontrer en priorité.

Monsieur le Maire, entouré de ses adjoints et des membres de la commission « associations », a évoqué notamment la mise à disposition de la salle des associations et de la salle polyvalente, l'utilisation du matériel commun (en particulier l'autolaveuse, achetée conjointement par la mairie et les associations).

Il a également rappelé les modalités d'attribution des subventions dont les demandes doivent être accompagnées d'un bilan financier, d'un récapitulatif des actions conduites l'année précédente et des actions envisagées pour l'année en cours.

Les associations ont ensuite fait part des projets de manifestations dont la rando des fours qui mobilise la plupart d'entre elles.

Cette réunion s'est conclue par un apéritif convivial.



Agenda

Judi 21 mai : marché de printemps organisé par l'association du P'tit marché

Samedi 6 juin : rando des fours

Dimanche 7 juin : thé dansant organisé par Saint-Salvador Animation

Vendredi 12 et samedi 13 juin : randonnée tous terrains organisée par Saint-Salvador 4x4 Off Road.

Samedi 27 juin : feu de la Saint Jean organisé par Saint-Salvador Animation

Commémorations

Dimanche 3 mai : cérémonie commémorative de la tragédie de La Servantie

- 9h : randonnée du souvenir ; Rendez-vous au village de la Servantie.
- 11h : cérémonie officielle au monument aux morts

Vendredi 8 mai : commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale

- 11h : cérémonie officielle au monument aux morts.

Rappel de quelques infos utiles

Horaires d'ouverture de la mairie :

Mardi et jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h

Mercredi : 9h - 12h

Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30

Samedi : 9h - 12h

Coordonnées :

Téléphone : 05.55.21.63.94

Adresse mail : mairie@saint-salvador.fr

Site internet : <https://www.saint-salvador.fr>

Page facebook : « Commune de saint-Salvador »

Permanence des élus : le samedi de 10h à 12h.

Horaires d'ouverture de l'agence postale :

Mardi au vendredi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h - 12h

Pour rappel et pour des raisons de responsabilité, bien que l'agence postale se situe dans les locaux de la mairie, il est important de respecter les horaires d'ouverture.

* * * *